

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 SEPTEMBRE 2015

Excusés : Monsieur Jean-Luc BOUTIN (procuration à Gilles PIERRE) ; Madame Isabelle GEHIN (procuration à Monsieur Philippe FRANTZ) ; Madame Christine SGARD (procuration à Marie-Claude BLAEVOET).

Secrétaire de séance : Madame Laure KELLER

Approbation du Conseil Municipal du 22 Juin 2015 : Voté à l'unanimité

DELEGATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE :

- RICHARD TOITURE (travaux toit église) : 2618.40 €
- BOIRON (remplacement poteau bois Aux Traves) : 1197.60 €
- GARAGE MAUFROY (sablage et peinture camion commune) : 1492.07 €
- SEDI (feux d'artifice) : 1500 €
- L'ENTREPOT DU BRICOLAGE (cuisine intégrée Les Marronniers) : 732.14 €
- GRADOUX (pièces cloches église) : 311.52 €
- COLAS EST (enrobé Les Marronniers) : 1094.40 €
- RICHARD TOITURE (travaux toit église) : 3296.46 €
- PROCESS INFO (création site internet) : 2615.03 €
- PROCESS INFO (vidéo projecteur groupe scolaire) : 549.60 €
- APL (stores Salle Stouvenel et groupe scolaire) : 1647.72 €

INFORMATIONS DIA 2^{ème} TRIMESTRE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des déclarations d'intention d'aliéner du deuxième trimestre 2015.

DELIBERATION CONCERNANT LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE SDIS DES VOSGES :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Pascale MANGIN, ATSEM au groupe scolaire, intègre le corps des sapeurs-pompiers de la Commune.

Monsieur le Maire assisté de Monsieur Frédéric MOUGENOT, Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers, expose la convention signée entre la commune et le SDIS des Vosges pour une durée de trois ans.

Elle vise à préciser les conditions et les modalités de l'activité donnant droit à autorisation pendant le temps de travail pour les missions opérationnelles et pour les actions de formation.

Un relais de personnel sera prévu pour ses absences.

La contribution annuelle au SDIS subira une décote de 500 €.

Voté à l'unanimité (Gilles BONNE ne prend pas part au vote).

DELIBERATION CONCERNANT LES TARIFS DE LOCATION DE CHASSE :

Après avoir fait un comparatif des tarifs de location de chasse pratiqués sur les communes voisines, Monsieur le Maire propose de procéder à un avenant au bail de chasse signé pour la période du 01/07/2010 au 30/06/2019 en baissant le prix à l'hectare de 11.17 € à 9 €.

Voté à l'unanimité (Monsieur Gilbert MANGIN ne prend pas part au vote).

DELIBERATION CONCERNANT LE REGLEMENT DE LA ZONE DE LOISIRS DU BEXY :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un projet de règlement de la zone de loisirs du Bexy qui n'a pas été revu depuis le 01 Août 2004. Les principaux points de ce règlement sont les domaines d'application, la circulation des véhicules, la protection contre les risques d'incendie et le comportement des usagers.

Ce règlement sera affiché près du chalet ainsi qu'à l'entrée du terrain de jeux.

Voté à l'unanimité.

DELIBERATION CONCERNANT LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA PROTECTION CIVILE :

La convention entre la commune et la Protection Civile concernant la mise à disposition d'une partie du bâtiment communal situé au Bexy date du 15 Octobre 2007.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la nouvelle rédaction de celle-ci dont les principaux points sont la mise à disposition des locaux, la durée de la convention, les obligations de l'association ainsi que celles de la commune.

Voté à l'unanimité. (Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL ne prend pas part au vote).

DELIBERATION CONCERNANT LE MODE DE REVISION DES CONCESSIONS DE SOURCE :

Un courrier du 29 Juin 2015 de l'Office National des Forêts nous informe que la révision tous les trois ans en fonction des tarifs domaniaux ne s'applique plus.

Les modes de révision possibles sont l'augmentation de 2 ou 3 % tous les trois ans, l'indexation tous les ans sur l'indice INSEE du coût de la construction ou une autre modalité convenue par la commune.

Monsieur le Maire propose que soit retenue l'augmentation de 3 % tous les trois ans.

Voté à l'unanimité.

DELIBERATION CONCERNANT LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES COLLECTIVITES : VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE :

Les collectivités qui réalisent des travaux d'économie d'énergie peuvent obtenir une prime si elles valorisent les Certificats d'Economie d'Energie générés par ces opérations.

Le Syndicat Mixte du SCOT des Vosges Centrales accompagne les collectivités pour mutualiser le montage des dossiers et obtenir un meilleur prix de vente.

En Juin 2015, le SCOT des Vosges Centrales a contractualisé avec la SCET et le SIPLEC, ce qui implique la signature d'une nouvelle convention.

Monsieur le Maire propose l'approbation de cette nouvelle convention.

Voté à l'unanimité.

DELIBERATION CONCERNANT LES MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA C2VRM :

En date du 24 Juin 2015, la C2VRM a adopté de nouvelles modifications de ses statuts en mettant en place une politique visant à favoriser et développer l'accès à la culture, aux sports... accessible à tout public et pour des équipements choisis par la Communauté de Communes.

A titre d'exemple, les habitants de la Commune de Raon aux Bois pourraient bénéficier des tarifs de l'agglomération d' Epinal pour les structures intercommunales soit la patinoire, la médiathèque et la piscine.

Voté à l'unanimité.

DELIBERATION CONCERNANT LES TARIFS DE LOCATION DES CHAPITEAUX A COMPTER DU 01/09/2015 :

Monsieur le Maire propose que soient revus à la hausse les tarifs de location des chapiteaux aux particuliers à compter du 01 Septembre 2015.

Les tarifs adoptés sont désormais les suivants :

- 100 € pour la location d'un chapiteau
- 150 € pour la location de deux chapiteaux
- 1 € du kilomètre pour le transport des chapiteaux hors de la commune en ne comptabilisant qu'un aller et un retour.

La convention est modifiée dans ce sens.

Voté à l'unanimité.

DELIBERATION CONCERNANT LA TAXE D'AMENAGEMENT SECTEUR IMPASSE DU FRAIRAGE A COMPTER DU 01/09/2015 :

Afin de pallier à la suppression de la PVR, le Conseil Municipal a voté en date du 15/12/2014

la taxe d'aménagement sur la commune à 5 % à compter du 01/01/2016.

Pour la période du 01/09/2015 au 31/12/2015, Monsieur le Maire propose de fixer la taxe d'aménagement pour le secteur Impasse du Frairage à 3 % en prévision de dépôt de permis de construire sur cette période.

Voté à l'unanimité.

DELIBERATION CONCERNANT LE RECRUTEMENT D'UN CONTRAT AVENIR :

En vue d'embaucher du personnel au service technique, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à recruter une personne en contrat avenir et à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du dispositif pour percevoir de l'Etat les aides aux contrats avenir.

Voté à l'unanimité.

DELIBERATION CONCERNANT LE RECRUTEMENT D'UN CUI-CAE :

Toujours en vue d'embaucher du personnel au service technique, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à recruter une personne en contrat CUI-CAE et à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du dispositif pour percevoir de l'Etat les aides aux contrats CUI-CAE.

Voté à l'unanimité.

DELIBERATION CONCERNANT LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES :

Lorsque des enfants sont scolarisés par dérogation dans des communes extérieures, la commune doit régler à la commune d'adoption une participation aux charges de fonctionnement.

La commune de Remiremont demande à ce que soit adoptée la participation des communes aux charges de fonctionnement pour un montant de 91.99 € à compter de l'année scolaire 2015-2016.

Voté à l'unanimité.

Informations diverses :

- Monsieur le Maire informe que la location des chaises de la salle polyvalente sera facturée à 1 € la chaise et qu'elle constituera un don au CCAS.
- Un deuxième bac à verre a été demandé au Pont du Fouxel.
- Rue de Voirgimont, un deuxième bac destiné au tri a été demandé contre la suppression d'un bac à ordures ménagères.
- Bilan prestations du CNAS : la contribution de la commune annuelle est de 3780 €. Au 31/08/2015, le montant des aides attribuées aux agents est de 2789 €.
- Le 17 Octobre 2015 à 10 heures, le Conseil Municipal sera invité à se rendre sur la

tombe du Soldat Adams CLIFFORD qui a été parrainée par la commune.

- La signature de l'achat des parcelles de bois aux Consorts Mathieu est imminente.
- L'association GACI a été contactée afin qu'elle mette à jour la fresque de Julien ABSALON et ses nouveaux podiums.
- Monsieur le Maire participera à l'assemblée générale de l'Association des Maires et prévoit de demander pourquoi la renégociation des prêts engagés par les communes est rejetée.
- La journée nationale d'action contre la Loi Notre est prévue le 19 Septembre. La commune informera la population de son action.